

Mon Espace Santé : point d'étape et perspectives

THOMAS JAN

Responsable du département ENS
et DMP (CNAM)

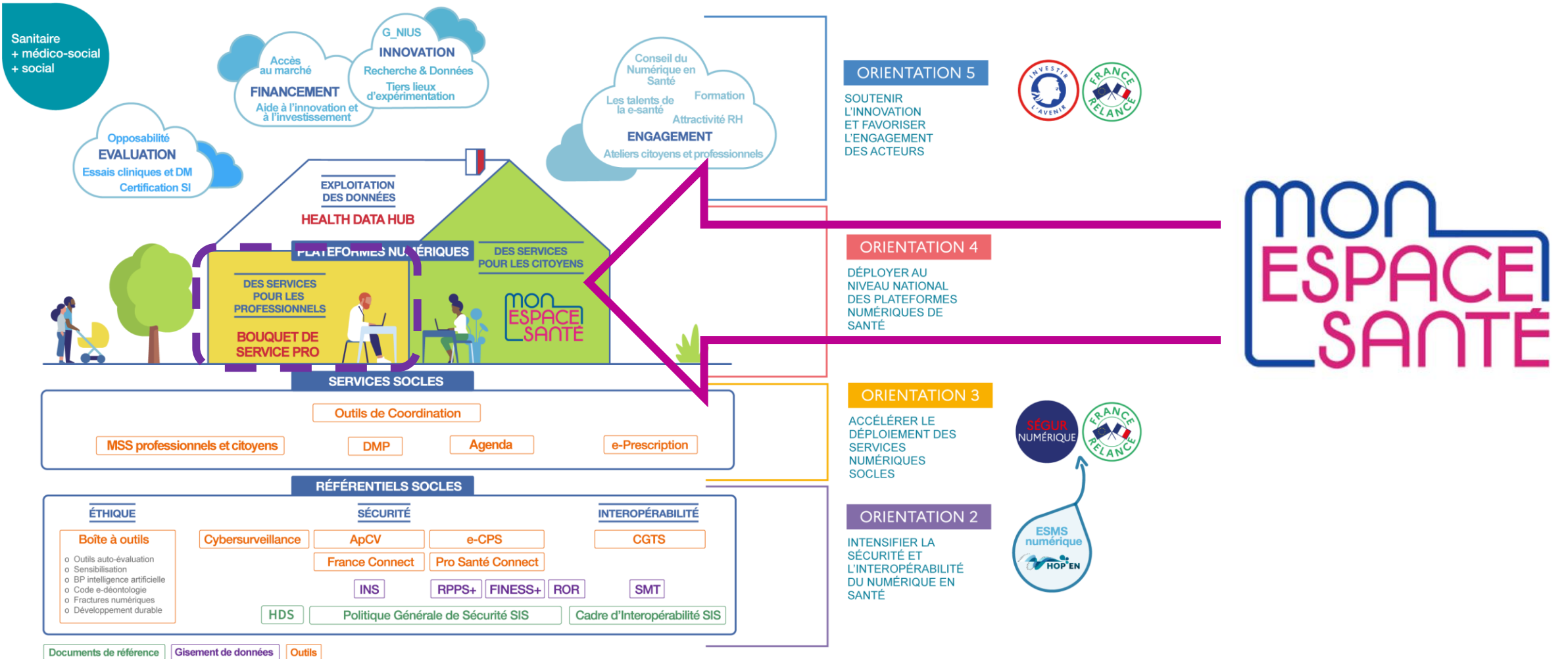
ANNE LORIN

Responsable de missions (ANS)

- 1. Qu'est-ce que Mon Espace Santé ?**
- 2. Calendrier de déploiement**
- 3. Premiers retours des territoires pilotes**
- 4. Temps d'échange**



• Mon Espace Santé



« **Mon espace santé** est le projet emblématique de la feuille de route du numérique en santé. Le Ministère des Solidarités et de la Santé en a confié la réalisation à **l'Assurance Maladie**. L'ambition de Mon espace santé est de **transformer le parcours de soins des assurés ...**»

Thomas Fatôme, Directeur général
de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

1. Qu'est-ce que Mon Espace Santé ?

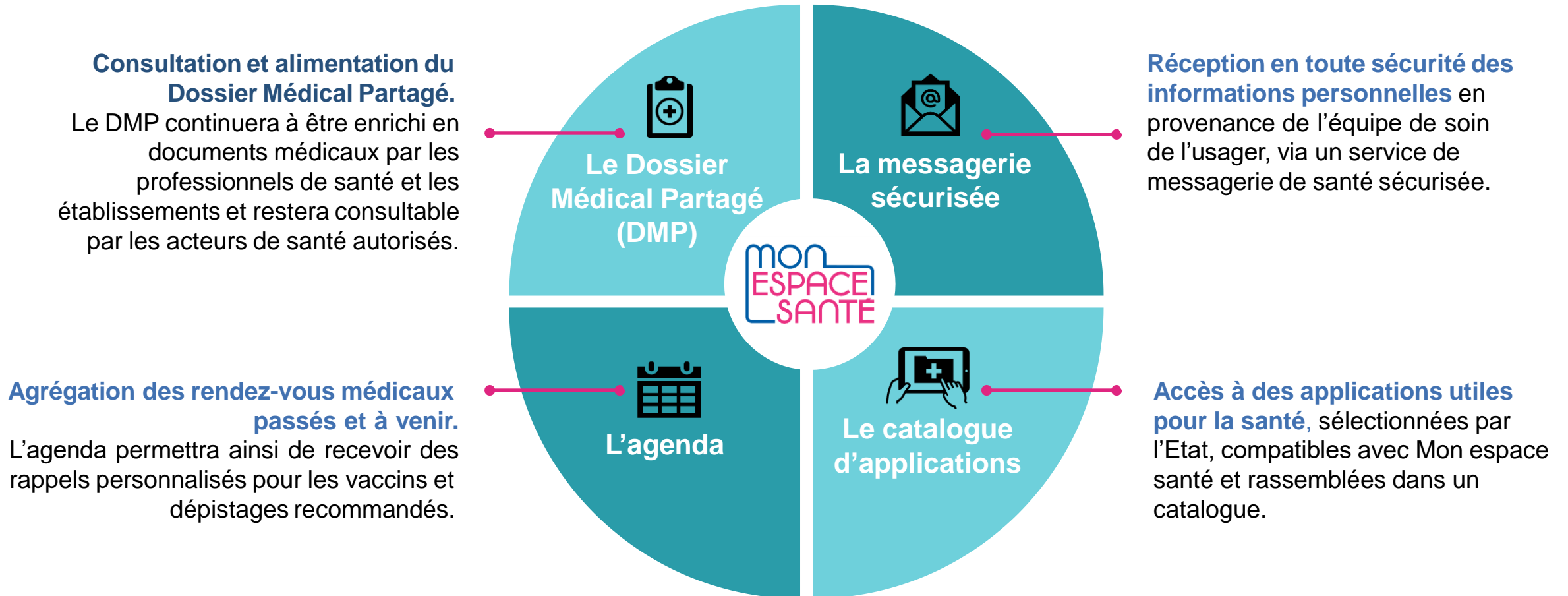


- 1. Qu'est-ce que Mon Espace Santé ?

Qu'est-ce que Mon Espace Santé ?

- Un service à destination des **citoyens** mais qui implique aussi les **professionnels de santé**.
- Un service **construit en concertation** avec l'ensemble de l'écosystème : usagers et associations de patients mais aussi professionnels de santé, institutions, acteurs de terrain et industriels.
- Une **interface fluide** et conçue pour une consultation sur **mobile, tablette et ordinateur**.

Mon espace santé : 4 fonctionnalités pour mieux soigner et gérer sa santé



Mon espace santé : 4 fonctionnalités pour mieux soigner et gérer sa santé



Un Espace de confiance personnel qui concentre les données de santé et met à disposition de tous des services de santé référencés par la puissance publique



Un espace confidentiel

Mon espace santé est un espace personnel et confidentiel dédié aux données de santé.

L'utilisateur décide des personnes pouvant consulter ses données, et des applications extérieures qui y accèdent. Les données personnelles sont protégées.



Un espace personnalisable

L'utilisateur choisit les données à stocker.

L'espace est personnalisé à chaque utilisateur, qui est libre de choisir les informations qu'il souhaite renseigner



Un espace de stockage et d'échanges

Mieux se soigner ou mieux être soigné en gérant ses données de santé.

Mon espace santé souhaite positionner les citoyens comme acteurs de leurs données de santé, en s'impliquant dans la gestion et le partage de leurs informations et documents de santé.

Le contrôle d'accès aux données de santé à la main du citoyen



Le Dossier Médical Partagé

Les professionnels d'une équipe de soin peuvent accéder aux DMP pour l'alimenter ou le consulter dans le cadre d'une prise en charge. Ces accès sont tracés.

Depuis Mon espace santé je peux masquer un document dans mon DMP et bloquer l'accès d'un professionnel



Le catalogue de services

Je peux autoriser les services référencés au catalogue de Mon espace santé qui font de prévention, de soin, de diagnostic ou de suivi social ou médico-social à accéder à certaines de mes données.

En respect du RGPD, la liste des données auxquelles ces services peuvent accéder est définie en fonction du service rendu.

Je peux à tout moment révoquer les accès que j'ai autorisé.



Je donner accès à tout ou partie de Mon espace santé à un professionnel de santé qui me prend en charge.

Pour cela, je lui fournis un code d'accès temporaire avec lequel il pourra alors se connecter à Mon espace santé. Je définis la durée de validité du code.

Je suis notifié lorsque le professionnel accède à mes données.

• 1. Qu'est-ce que Mon Espace Santé ?

Le processus de création automatique sauf opposition (opt-out)

Une des difficultés du DMP est lié au **cercle vicieux** de sa création et de son alimentation :

- Les DMP ne sont pas créés parce qu'ils ne sont pas consultés. Ils ne sont pas consultés parce qu'ils ne sont pas alimentés. *Ils ne sont pas alimentés parce qu'ils ne sont pas créés. Et créer le DMP pour l'alimenter est trop chronophage pour un professionnel de santé.*



Une solution
 apportée par
 la loi OTSS
 de juillet 2019
 est la création
 automatique,
 sauf opposition
 de la personne.



Tous les assurés de l'Assurance maladie sont notifiés de l'arrivée de Mon espace santé



Un courrier (mail ou postal) fournit les modes d'opposition et d'accès au service



Si l'utilisateur se connecte, MES est créé à la connexion



Si l'utilisateur s'oppose MES ne sera pas créé



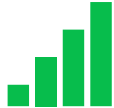
Au bout d'un mois et 10 jours après l'envoi du courrier, si l'utilisateur ne s'est pas connecté ni opposé, **MES est automatiquement créé.** Un professionnel peut écrire au patient via sa messagerie sécurisée de santé ou alimenter le DMP de la personne.

Zoom sur les fonctionnalités de « Mon Espace Santé »

Messagerie sécurisée usagers

La messagerie est une **solution d'échange sécurisé entre les professionnels de santé et leur patient** dans l'espace de confiance MS Santé. Un opérateur de messagerie dédié, conforme aux exigences de espace de confiance MS Santé, délivrera les messages adressés au patient dans la messagerie citoyenne Mon Espace santé.

La structuration des adresses sera **<INS du patient>@patient.mssante.fr** afin de favoriser la sécurité et l'automatisation des envois dans le logiciels des professionnels.



Fonctionnement prévu au 01/01/2022

- Consultation des messages reçus (envoyés par un Professionnel)
- Consultation et téléchargement de pj associés aux messages reçus
- Réponse à un message ou transfert/envoi d'un message à un Professionnel ayant déjà initié un échange avec l'usager
- Possibilité d'enregistrer les documents reçus dans son Espace documentaire (DMP)
- Possibilité d'envoyer des documents à un Professionnel partir de son Espace documentaire (DMP)
- Possibilité de recevoir des événements ou des taches (évènement non datés) pour ajout dans l'Agenda



Perspectives

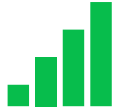
- Signature électronique de documents
- Réception de formulaires (questionnaire) sous forme de lien
- Envoi de modèles de messages prédéfinis
- Possibilité pour des clients de messagerie tiers de « relever » le serveur de messagerie Mon Espace santé

Zoom sur les fonctionnalités de « Mon Espace Santé »

Dossier médical

Le DMP devient une brique de **stockage des données de santé en back-office** de « Mon Espace Santé ». Les DMP existants et les documents qu'ils contiennent seront automatiquement repris. Les modalités d'accès des professionnels au DMP restent inchangées

Le Dossier Médical de Mon espace santé est composé de **3 types de données** : les Documents, les Mesures de Santé, le Profil médical.



Fonctionnement prévu au 01/01/2022

- Accès aux documents stockés dans le DMP dans l'interface Mon Espace Santé. L'app et le site ENS se substituent à l'app et web du DMP dmp.fr
- Simplification des catégories du DMP pour simplifier la consultation et l'alimentation des documents par l'utilisateur (sans changement côté des professionnels de santé)
- Ajout d'une catégorie « mesures de santé » structurées au format FHIR (10 constantes médicales telles que taille, poids, glycémie...) alimentée par les usagers ou via les applications tierces référencées via le Store.
- Ajout d'un « profil médical » à renseigner par l'utilisateur pour décrire lui-même son état de santé : maladies, traitements, antécédents familiaux, allergies
- Possibilité de télécharger son profil médical en PDF pour pouvoir le partager



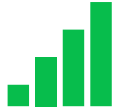
Perspectives

- Ouverture à de nouvelles données structurées
- Structuration des données du profil médical

Zoom sur les fonctionnalités de « Mon Espace Santé »

Agenda santé

L'Agenda santé permet à l'utilisateur de **consolider tous les événements de santé de son parcours de soin**. Il peut être alimenté par l'utilisateur lui-même, par un service tiers référencé ou par des **campagnes de prévention ciblée** en fonction du profil de l'utilisateur.



Fonctionnement prévu au 01/01/2022

- Saisie manuelle des rendez-vous et tâches par l'utilisateur
- Ajout des dates clés d'examens de prévention
- Alimentation des rendez-vous et tâches par les services référencés autorisés par l'utilisateur
- Enregistrement d'un rendez-vous reçu via la messagerie sécurisée usager
- S'appuie sur le standard iCalendar CI-SIS Volet Agenda Partagé



Perspectives

- Possibilité d'articulation de l'agenda avec un client d'agenda personnel
- Consentement pour l'affichage des données de l'agenda « Mon Espace Santé » dans l'agenda personnel selon l'option choisie : fonctionnalité CALDAV ou réception sous le format ical via la messagerie sécurisée usager.
- Appariement d'un client via un protocole comme CalDAV ou export d'un événement sous format ical vers un serveur d'agenda tiers.

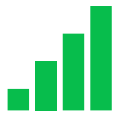
Zoom sur les fonctionnalités de « Mon Espace Santé »

Catalogue de services

Le catalogue de service de « Mon Espace Santé » permet aux utilisateurs de **découvrir l'offre de services numériques en santé**.

Il permet également d'**échanger des données, en lecture et en écriture**, avec les services utilisés par l'utilisateur. Seuls les services s'inscrivant dans des finalités de **prévention, de diagnostic, de soin et de suivi social ou médico-social** peuvent candidater aux échanges de données. Les échanges n'ont effectivement lieu qu'après le **consentement de l'utilisateur**.

Le catalogue est également un outil de régulation et d'appui à l'innovation dans le secteur du numérique en santé. Les services devront être conformes à des référentiels techniques, éthiques, de sécurité



Fonctionnement prévu au 01/01/2022

- Affichage des services référencés et des informations descriptives du service.
- Possibilité de synchroniser les services référencés autorisés et d'autoriser ces services à accéder à « Mon Espace Santé » en lecture et en écriture. Le périmètre de l'accès est défini pendant le référencement et se limite aux données pertinentes au vu de la finalité du service référencé.



Perspectives

- Personnalisation de la sélection de services référencés en fonction des préférences et de l'état de santé de l'utilisateur
- Navigation possible via moteur de recherche

- 1. Qu'est-ce que Mon Espace Santé ?

Zoom sur les fonctionnalités de « Mon Espace Santé »

Modalités d'accès des professionnels de santé

La délégation d'accès temporaire permet à un patient de **donner accès à tout ou partie de « Mon Espace Santé »**, pour une durée déterminée. L'accès pour les professionnels de santé et du médico-social permet la consultation et la modification de « Mon Espace Santé » de manière temporaire. Les accès et les modifications sont traçés.



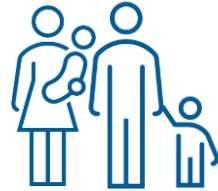
Fonctionnement prévu au 01/01/2022

- Pour chaque délégation d'accès temporaire, l'utilisateur fournit un code à usage unique à un professionnel et celui-ci professionnel s'identifie électroniquement via e-CPS.
- Le code généré par « Mon Espace Santé » est renouvelé pour chaque autorisation d'accès.
- Le patient est notifié de l'accès du professionnel lorsque le code d'accès temporaire est utilisé.

Une démarche au long court

Comme le DMP aujourd'hui, **Mon espace santé sera vide à son lancement.**

Son alimentation sera l'affaire de tous pour que les données de santé puissent être utiles aux parcours de soin des personnes.



Citoyens

Le rôle actif des citoyens pour alimenter Mon espace santé sera primordial. Il devra renseigner et partager son profil médical pour ne plus avoir à répéter son historique médical et enregistrer ces documents de santé pour ne plus les perdre.



Santé publique Covid19

Dans le contexte actuel, une alimentation automatique des résultats de tests PCR (issus de SIDEP) et des certificats de vaccination (issus de Vaccins Covid) dans MES permettra aux citoyens de stocker simplement tous les documents dont il peut avoir besoin.



Professionnels de santé

Les crédits du Ségur de la santé financent l'évolution des logiciels des professionnels de santé pour qu'ils puissent échanger avec la messagerie sécurisée et alimenter automatiquement le DMP des personnes avec les ordonnances, les résultats d'examen, les comptes rendus d'hospitalisation, les lettres de liaisons...

1. Qu'est-ce que Mon Espace Santé ?

Une mobilisation collective



Citoyens

Les citoyens alimentent eux même Mon espace Santé. Ils donnent accès à leurs données santé pour être mieux soigné.



Professionnels de santé

Les professionnels envoient leurs données de santé à leurs patients en toute sécurité en utilisant la messagerie MS Santé et en alimentant le DMP.



Industriels

Les industriels développent les services référencés dans Mon espace santé en respectant les critères de sécurité, d'éthique et de qualité qui s'appliquent.



L'Etat

L'Etat et l'Assurance Maladie construisent le service. Ils mettent en place les conditions de sécurité et de souveraineté de la plateforme.

2. Calendrier de déploiement



Calendrier de déploiement

▶ Le lancement de Mon espace santé se fera au travers d'une communication nationale qui débutera début 2022.

Légende :
Phase pilote
Lancement effectif de
Mon espace santé



Délai d'opposition :

À partir de l'envoi du courrier/e-mail, les usagers disposent de **1 mois et 10 jours pour s'opposer/créer** leur compte Mon espace santé.



Ouverture des fonctionnalités de Mon espace santé en deux temps :

Fonctionnalités attendues pour Mon espace santé

| Disponibilité | Document | Messagerie | Agenda | Store |
|-----------------------------------|----------|------------|--------|-------|
| Disponible pour la généralisation | Document | Messagerie | Agenda | Store |
| Améliorations prévues en 2022 | Document | Messagerie | Agenda | Store |

Jalons clés

- 30 août 2021 : Démarrage des envois des courriers et e-mails d'information pour le pilote
- 10 octobre – Fin octobre : Création automatique des comptes Mon espace santé de la phase pilote
- Fin janvier 2022 : Démarrage des envois des courriers et e-mails d'information pour la généralisation
- Début mars à fin mai 2022 : Création automatique des comptes Mon espace santé de la phase de généralisation.

3. Premiers retours des territoires pilotes



Un pilote à l'été pour tester une première version de Mon espace santé

Au vue des enjeux de volume, une phase pilote va permettre de tester en avance de phase :

- le mécanisme d'opt-out, l'information et l'accompagnement des personnes ;
- les premiers usages de la messagerie sécurisée et sa connexion avec les logiciels des professionnels ;
- l'alimentation du Dossier médical Partagé par les professionnels de santé et les personnes elles-mêmes.

3

départements pilotes

- Haute Garonne,
- Loire Atlantique,
- Somme

4M

de personnes notifiées
(tous les assurés AMO
des départements)

2

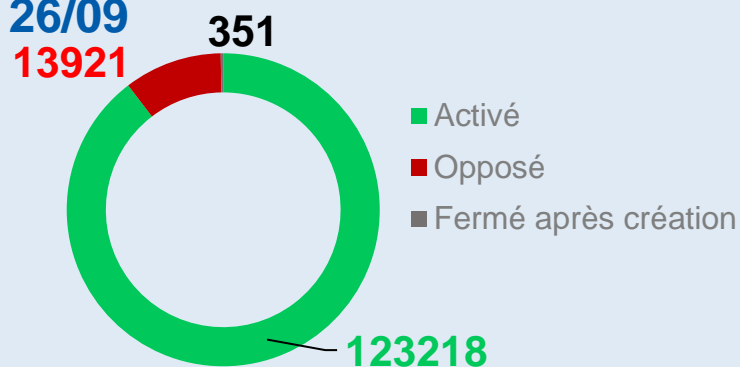
fonctionnalités nouvelles
(la messagerie sécurisée
et le nouveau dossier médical)

Ces premiers retours permettront d'améliorer le produit pour la généralisation du 01/01/2022. Ils permettront également d'identifier les freins à l'usage du côté des professionnels de santé, qui viendront alimenter les prochaines vagues du Ségur de la santé.

Premiers retours des territoires pilotes dans les 3 départements concernés : Haute-Garonne, Loire-Atlantique, Somme

Enrôlements Mon espace santé au 26/09

Nombre de notifications reçues* **3 391 505**



* Ce chiffre peut différer du nombre de notifications émises car il tient compte des délais de distribution



Taux d'activation : 3,63%



Taux d'opposition : 0,41%

Support téléphonique



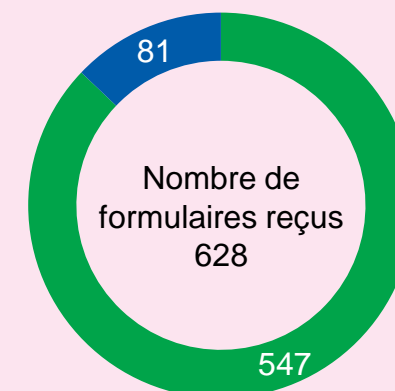
Nombre d'appels : 15674



Taux de décrochés : 98%

Support site Mon espace santé

■ Traités ■ Solde



- 3. Premiers retours des territoires pilotes

Vidéo de présentation



<https://www.youtube.com/watch?v=YhUMA-UdgA0>

Sécur numérique : accélérer l'alimentation de Mon espace santé

UN INVESTISSEMENT HISTORIQUE

pour généraliser l'échange et le partage sécurisés de données de santé entre professionnels de santé et avec l'utilisateur

2 Mds€

pour renforcer le numérique dans la santé dont :

1,4 Md€

pour le partage fluide et sécurisé des données de santé clé (sur 3 ans)

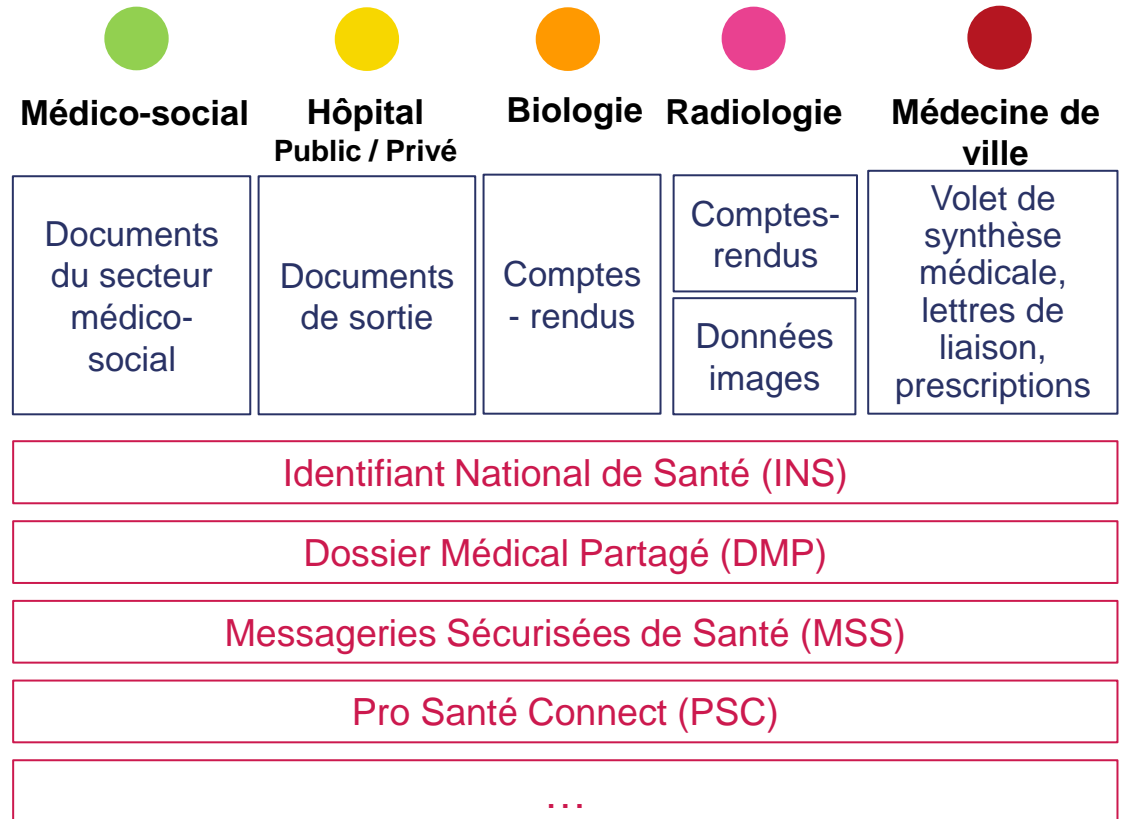
600 M€

dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

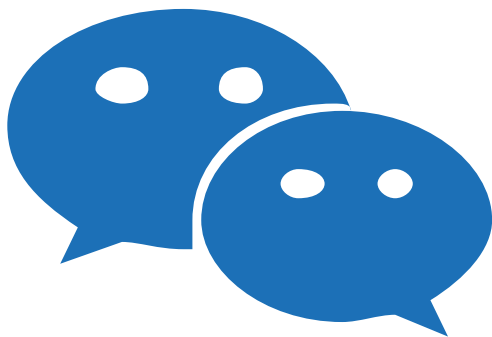


Données clés du parcours de soin à digitaliser et automatiser

Services socles prioritaires



→ Une préconfiguration de ce que sera le bouquet de services aux PS



Avez-vous des questions ?



 5 ET 6 OCTOBRE 2021
Journées
Nationales
des Industriels

Merci de votre écoute
et participation

